

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2770

présenté par

Mme Valentin, Mme Dalloz, M. Sermier, Mme Poletti, Mme Kuster, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Boucard et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 17

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.